



## 14ème législature

<b>Question N° :</b> <b>18117</b>	De <b>Mme Annick Girardin</b> ( Radical, républicain, démocrate et progressiste - Saint-Pierre-et-Miquelon )	<b>Question écrite</b>
<b>Ministère interrogé</b> > Affaires sociales et santé		<b>Ministère attributaire</b> > Affaires sociales
<b>Rubrique</b> > outre-mer	<b>Tête d'analyse</b> >COM : Saint-Pierre-et-Miquelon	<b>Analyse</b> > établissements de santé. centres hospitaliers. blocs opératoires. maintien.
Question publiée au JO le : <b>12/02/2013</b> Date de changement d'attribution : <b>03/04/2014</b> Date de renouvellement : <b>11/06/2013</b> Date de renouvellement : <b>22/10/2013</b> Date de renouvellement : <b>11/02/2014</b> Question retirée le : <b>13/05/2014</b> (fin de mandat)		

### Texte de la question

Mme Annick Girardin interroge Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur l'avenir des petits hôpitaux, notamment en ce qui concerne le projet de fermeture des services de chirurgie qui réalisent moins de 1 050 interventions par an avancé par le précédent Gouvernement. Elle tient également à lui rappeler la réalité locale particulière de Saint-Pierre-et-Miquelon. Le faible taux de population et l'isolement géographique de l'archipel ne permettent pas de garantir un grand nombre d'interventions chirurgicales par an et, en cas de fermeture de ce service dans l'hôpital, c'est toute la population de Saint-Pierre-et-Miquelon qui se trouverait privée d'un service essentiel à sa survie, sans autre solution de repli que de se rendre au Canada voisin ou en métropole pour obtenir des soins. Aussi elle lui demande si cette réforme est toujours envisagée et, le cas échéant, de bien vouloir prendre en compte les particularités de l'archipel de Saint-Pierre-et-Miquelon.